****

COMMUNIQUE DE PRESSE

Diffusion immédiate.

**Cheops rejoint officiellement les signataires de la charte Handiss’pensables**

Mercredi 21 septembre, lors de son congrès national qui a réuni les 200 présidents, directeurs et administrateurs des 97 Cap emploi, Cheops a signé la Charte Handiss’pensables lancée en juin dernier par l’association OETH.

« Il nous apparait essentiel d’être présent aujourd’hui aux côtés de notre partenaire historique l’association OETH et de signer cette charte d’engagement pour confirmer l’implication du réseau des Cap emploi sur les secteurs : sanitaire, social et médico-social. Cette signature vient dans le prolongement d’une collaboration déjà étroite et installée entre nos réseaux. Nous mobiliserons ainsi toute l’expertise de nos collaborateurs pour accompagner l’OETH dans les objectifs fixés par cet engagement : améliorer le réparage des profils, multiplier les mises en relation et développer l’accès aux formations sur les métiers concernés ». **Jean-Pierre BENAZET, Président de Cheops.**

A travers 5 engagements clés, la Charte Handiss’pensables encourage les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif à favoriser l’ouverture des formations et des métiers de l’intervention sociale et du soin aux personnes en situation de handicap.

La Charte d’engagements matérialise ainsi la volonté des partenaires et entreprises à œuvrer collectivement pour un secteur plus attractif et des métiers plus inclusifs.

**Ils ont déjà signé la Charte d’engagements Handiss’pensables :**

Les partenaires : Ugecam, Unaforis, OPCO, CFEA, ARPEJEH et Cheops.

Les entreprises adhérentes : La Croix Rouge Française, le groupe SOS, la fondation Ove, L’APF, Faire ESS, APAJH

**Quelques témoignages de partenaires**

* **ARPEJEH – Servane Chauvel – Déléguée générale
 L’association Arpejeh, régie par la loi de 1901, est engagée dans une politique active en faveur de l’emploi des personnes en situation de handicap, de l’égalité des chances et de la diversité.**
« *Chez Arpejeh, nous sommes convaincu.e.s que la création de rencontres entre les jeunes et les entreprises est un facteur majeur d’insertion professionnelle. Notre action s’appuie sur l’accompagnement du jeune dans sa relation au monde du travail, sur le renforcement de la confiance en soi et sur la force de notre réseau. Aujourd’hui, nous souhaitons marquer cet engagement en lien étroit avec OETH.* »
* **CFEA - Marc-André FAYOS – Président
 CFEA : Collectif France pour la recherche et la promotion de l'emploi accompagné**« *La charte Handiss’pensables s’inscrit au cœur des valeurs du CFEA: promouvoir l’emploi accompagné afin d’intégrer et de maintenir les personnes éloignées de l’emploi sur le marché du travail. La sensibilisation des employeurs et l’accompagnement des personnes en situation d’handicap sont nos principales préoccupations.*»
* **CHEOPS – Jean-Pierre BENAZET, Président de Cheops
 Cheops, le Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés, représente les Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux.**« Il nous apparait essentiel d’être présent aujourd’hui aux côtés de notre partenaire historique l’association OETH et de signer cette charte d’engagement pour confirmer l’implication du réseau des Cap emploi sur les secteurs : sanitaire, social et médico-social. Cette signature vient dans le prolongement d’une collaboration déjà étroite et installée entre nos réseaux. Nous mobiliserons ainsi toute l’expertise de nos collaborateurs pour accompagner l’OETH dans les objectifs fixés par cet engagement : améliorer le réparage des profils, multiplier les mises en relation et développer l’accès aux formations sur les métiers concernés ».
* **OPCO Santé – Jean-Pierre Mercier, Vice-Président
 OPCO : Opérateur de Compétences du secteur privé de la santé**«*Fortes de leurs compétences et de leurs expériences singulières, les personnes en situation de handicap doivent être accompagnées pour intégrer un secteur qui peine à recruter. Nous œuvrons partout en France pour leur formation et leur insertion professionnelle.* »
* **Groupe UGECAM - Anne Moutel Seiller, Directrice Générale**
** UGECAM : 1er opérateur de santé privé non lucratif, particulièrement impliqué dans les domaines des soins de suite et de réadaptation et le secteur médico-social**«*Le Groupe UGECAM gère des établissements et services qui accompagnent les personnes handicapées vers l’emploi (validation du projet professionnel, préparation à l’emploi, formation, emploi accompagné), y compris pour des handicaps spécifiques (autisme, psychiques…). Chaque année, il forme près de 5 000 personnes handicapées à de nouveaux métiers.* »
* **UNAFORIS - Marcel Jaeger, Président
 UNAFORIS : Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale**
«*Via la mise en place de la préformation OASIS sur plus de 25 sites et le lancement d’une recherche action sur l’accessibilité universelle dans les Établissements de formation en travail social, l’UNAFORIS, avec l’OETH, entend réaffirmer les valeurs communes autour de la formation, de la professionnalisation, de l’emploi et maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap*»

**\*\*\***

**L’association OETH** (objectif emploi des travailleurs handicapés) porte l’accord handicap OETH relatif à l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés du secteur sanitaire et social associatif.

A ce titre, elle développe une offre de service spécifique et innovante pour accompagner les entreprises du secteur à favoriser l’emploi des travailleurs handicapés.

Agréé depuis 1991 par le Ministère du travail, l’accord OETH est signé par la Croix-Rouge française, la Fehap, Nexem et les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO. Il couvre aujourd’hui plus de 17 500 établissements et services et 600 000 salariés.

[www.oeth.org](http://www.oeth.org)

**Contact presse :** Audrey Donnenfeld – audrey.donnenfeld@ad-rp.fr – 06 30 10 76 90 – document et dossier complet sur demande

****

**La charte d’engagements des acteurs de l’emploi, de la formation et du secteur sanitaire, social et médico- social privé non lucratif pour le recrutement de personnes en situation de handicap dans les métiers de l’intervention sociale et du soin. ​**

Nous, parties prenantes du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif et de ses métiers, du monde de l’emploi, de l’insertion, sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap ; ​​

Constatons les très fortes tensions en matière de recrutement rencontrées pour les métiers de l’intervention sociale et du soin alors que les besoins sont immenses ; ​​

Considérons qu’en complément des chantiers déjà engagés de revalorisation et de promotion des métiers de l’intervention sociale et du soin, leur ouverture à de nouveaux publics est une priorité ; ​​

Affirmons que l’expérience personnelle de la maladie et/ou du handicap apporte aux personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé un savoir, une sensibilité, une appétence et des habiletés indispensables dans l’exercice des métiers de l’intervention sociale et du soin ; ​

Nous engageons à travailler ensemble dans la diversité de nos compétences et nos savoir-faire à développer l’accès des personnes en situation de handicap à l’emploi et aux diplômes du secteur de l’intervention sociale et du soin.

**1 – Améliorer le repérage des profils adaptés à l’exercice des métiers de l’intervention sociale et du soin**

par une meilleure sensibilisation et formation des acteurs de l’orientation et du service de l’emploi, une communication accrue sur les prérequis et les conditions d’exercice des métiers.

**2 – Multiplier les occasions de mise en relation entre ces profils, les entreprises et les centres de formation du secteur**

portes ouvertes, stages, mises en situation professionnelle, actions de préparation et de préformation, formation accompagnée…

**3 – Développer l’accès effectif des personnes en situation de handicap aux diplômes et aux métiers**

de l’intervention sociale et du soin en particulier par la voie de l’apprentissage.

**4 – Favoriser l’accessibilité universelle**

des établissements de formation et des entreprises du secteur, dans toutes ses composantes (lieux, services, organisation, digital, management, pédagogie).

**5 – Mettre en œuvre dans la durée des actions de formation et de sensibilisation**

des recruteurs, des professionnels des entreprises du secteur et des établissements de formation sur les bénéfices d’intégrer aux métiers de l’intervention sociale et du soin des personnes riches d’une expertise d’usage.

<https://www.handisspensables.org/>